



**Arrêté du Maire**

Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Travaux d'assainissement et d'eau potable  
Place du General de Gaulle  
Installation de chantier »

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n°2018-612 :

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable, par l'entreprise ETPA, pour le compte du service Eau Assainissement de CCA; il convient de réglementer une zone d'installation de chantier, dans l'intérêt de la sécurité routière,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre la réalisation des travaux, l'entreprise ETPA est autorisée à faire l'installation d'un cantonnement de chantier (1 base vie et zones de stockage) :

**Parking de la Gare du lundi 1<sup>er</sup> Octobre au vendredi 23 novembre 2018.**

**Localisation :** sur 2 emplacements de Cars et la zone au droit du poste EDF (partie sud du parking)

**Article 2 :** Le stationnement de tout véhicule est interdit, **du lundi 1<sup>er</sup> Octobre au vendredi 23 novembre 2018, au droit des installations.**

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** M. Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'entreprise ETPA.

A CONCARNEAU, le 2 Octobre 2018

LE MAIRE  
Andre FIDELIN

Pour extrait certifié conforme  
A CONCARNEAU, le 2 Octobre 2018  
LE MAIRE



Publication par voie d'affichage :

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_